



COMPTE RENDU

CSE ordinaire du 24 juillet 2025

Information sur le déploiement du nouveau bouquet de services des psychologues du travail

La généralisation du bouquet de service des psychologues fait suite à une expérimentation. L'objectif que la direction affiche est celui de « valoriser » les actions déjà réalisées. Il est donc attendu des évolutions Système d'Information (SI) pour « codifier » les actions de ce bouquet.

La direction indique que le « Regard Croisé » sera le passage obligé pour tout accompagnement avec le psychologue. Le bouquet propose d'intégrer officiellement dans l'offre de service des ateliers collectifs, comme sur la « souffrance au travail », l'animation en agence auprès des conseillers, ou l'accompagnement des entreprises et des recrutements. La direction rajoute que ces éléments sont facultatifs et que cela dépend des compétences des psychologues.

En région, la direction souhaite lancer la mise en place du bouquet sans attendre les mises à niveau du SI : « On construit quelque chose qui pourrait changer si la DG vient avec des nouvelles informations ». Un plan en 4 temps est prévu :

- Une intervention au « café psycho » du 12 septembre auprès des psychologues.
- Une information des directeurs d'agences.
- L'élaboration d'un plan local de service avec les psychologues et les ELD.
- Une présentation aux collectifs.

La **CGT** demande si la codification rend « obligatoire » la présence des privés d'emploi. Le code de déontologie des psychologues prévoit l'adhésion volontaire à un accompagnement. Est-ce qu'une absence à rendez-vous RGC entrainera des contrôles de la recherche d'emploi ? La direction zigzague, oui il y a toujours le code de déontologie mais le privé d'emploi est soumis à des droits et des devoirs. La **CGT** demande alors de préciser « déontologie OU droits et devoirs » ? La direction répond « droits et devoirs ». Tout est clair.

La **CGT** acte que réguler la souffrance au travail sera une de leur mission et pourquoi pas bientôt la souffrance sociale...

A ce jour les critères d'embauches n'évoluent pas, ni en termes de diplôme ni en termes d'expérience. Par contre, la **CGT** sera attentive à la sortie de la nouvelle fiche métier. Deux offres sont actuellement ouvertes en BDE et accessible aux agents ayant un diplôme et 5 ans d'expérience dans l'accompagnement.

Pour la **CGT** la problématique est qu'il manque actuellement des collègues psychologue du travail pour couvrir les besoins. Ce fonctionnement est prévu... à moyen constant : 47 ETP.

Pour la **CGT** tout codifier = tout piloter = tout surveiller. Dans ces conditions, en respect du code de déontologie, la **CGT** défend la nécessité de cette autonomie professionnelle inhérente à l'exercice de leur profession notamment auprès des usagers, employeurs ou donneurs d'ordre.



Présentation décret sanctions

Comme une réponse au communiqué commun **CGT-FSU**, la direction annonce, que depuis le 11 juillet, elle a abandonné la « suspension-remobilisation » arbitraire de 80% pour tous les sanctionnés. C'était contraire au principe d'individualisation prévu par le décret et donc illégal.

Tout d'abord la **CGT** se félicite de son action. Par ailleurs la **CGT** note que certains élus d'autres syndicats découvrent que le décret est injuste, inégalitaire et fait reposer la responsabilité de la sanction sur les conseillers CRE et sur les conseillers en agence. La **CGT** mène la bataille depuis de nombreux mois et années et nous nous sentions bien seul sur ce front !

Sanctions et Départements

La **CGT** demande comment s'appliquera le plafonnement et de la sanction à 50% pour les ayants-droits RSA dont le foyer est composé de plus d'une personne. La direction indique qu'à ce jour les CD ne peuvent pas suivre les propositions de sanction car ... les CD ne les reçoivent pas, faute de lien entre les SI. Dans l'autre sens, sans accès aux fichiers des CD, nous ne savons pas comment sont composés les foyers. Des évolutions sont prévues en septembre.

La **CGT** s'interroge encore sur l'absence de consigne claire : qui propose, qui dispose, qui impose... ?

Aujourd'hui, aucun département de France n'a donné de délégation à FT. Une fois les fichiers connectés, il est prévu qu'en cas de non-réponse des CD à la proposition de sanction, FT « reprend la compétence » et appliquera la sanction ! Par contre, le recours sera à faire au CD ! Bonne chance en accueil pour l'expliquer !

Procédures floues

Un rendez-vous physique pour contester la sanction est légalement possible. Etant donné que le CRE ne reçoit pas et que les agents à l'accueil se retrouveront impuissants ; quels sont les aménagements prévus pour les privés d'emploi avertis ?

Pour la direction rien ne change. Il est demandé aux agents à l'accueil d'indiquer la procédure de recours. La **CGT** le traduit en « débrouillez-vous ! ».

La **CGT** demande si la direction régionale exige un nombre minimal de préconisation pour définir un plan d'action dans le cadre de la « suspension remobilisation » ?

La direction répond qu'il n'y a pas de minimum ! C'est contradictoire avec les informations données à la plateforme.

Que devient l'outil d'aide à la décision ? La direction avoue qu'il est question de l'abandonner. Un autre système est en construction, mais celui-ci fait déjà débat. La construction d'un nouvel algorithme pour « alléger » la charge mentale des conseillers CRE ne fera qu'automatiser des sanctions en fonction des directives du moment. Cela n'enlèvera pas la culpabilisation des collègues.

La direction évoque que des évolutions sont à prévoir avec le Conseil d'Administration de FT de novembre.

Des nouveaux contrôles aléatoires ciblés

La **CGT** demande que les élus du CSE soient informés des nouvelles sources de contrôle aléatoires ciblées.

La direction indique qu'une expérimentation a débuté durant l'été sur la population en rupture conventionnelle ainsi que les créateurs d'entreprise.

La **CGT** s'oppose à cette nouvelle stigmatisation voulue par la Ministre du Travail Astrid Panosyan-Bouvet. Aujourd'hui, nous sommes suspectés de « profiter » du chômage en utilisant la rupture conventionnelle. Celle-ci avait été créée en 2008 pour contourner les licenciements et les inaptitudes professionnelles permettant d'éviter de payer des indemnités. Pour la **CGT**, pouvoir bénéficier du chômage quand on perd son boulot c'est normal !

Ce serait plutôt la ministre du travail qu'il faudra mettre au chômage !

INTERCONTRAT & RUPTURE CONVENTIONNELLE



NE NÉGOCIEZ PAS DE RUPTURE CONVENTIONNELLE HORS D'UN CADRE LÉGAL. CONTACTEZ VOS REPRÉSENTANT·ES CGT

Information en vue d'une consultation sur le recrutement de contrats de professionnalisation GDD

La direction annonce la mise en place d'une nouvelle promotion de 12 contrats pro GDD pour une prise de poste en novembre. Les agences qui vont accueillir ces contrats sont :

- Lisieux
- Vire
- Granville
- Cherbourg Province
- Louviers (pour CDI à Vernon)
- Pont-Audemer
- Evreux Brossolette
- Argentan ou Flers
- Alençon
- Forges-les-Eaux
- Rouen Beauvoisine
- Rouen Aubette

Dans l'échange, il s'avère que la direction admet que certains besoins exprimés par les ELD n'ont pas été pourvus. La **CGT** note encore une fois que les recrutements ne sont pas à la hauteur des besoins exprimés.

Information sur le nouveau cadre de dimensionnement et d'aménagement des agences

Ce dossier reprend les planches de l'AARU devenu l'AARUM (à vos souhaits, le « M » pour « marketing » 😊). Après lecture des documents, la **CGT** retient :

- Sur une année, les locaux sont occupés en totalité seulement 6% des jours travaillés.
- En moyenne le temps de présence des agents est de presque 50% sur 12 mois.

On comprend vite que dans un avenir proche, dans chaque modification ou relogement d'agence, nous aurons moins de bureaux, moins d'espace de repos et de repas (dont les toilettes !). L'objectif affiché est de recevoir les privés d'emploi en collectif et non en individuel, dans des zones d'accueil agrandies et réaménagées.

La **CGT** ironise : il est vrai que nous recevons tous les jours des demandes pour être reçu en collectif plutôt que dans un suivi personnalisé et adapté.

Infos RH

St Pierre & Miquelon : La DR a rencontré les 4 agents de SPM. 5 fiches de signalement ont été écrites mais à ce jour la CSSCT n'en a pas été destinataire. La direction met en avant la particularité de la petite île qu'est SPM. Un appel à mission DAFT intérim pour 6 à 8 mois a été lancé. La direction affirme que le fonctionnement de SPM est à revoir et fera une proposition. Après question de la **CGT** la direction confirme qu'un lieu unique d'accueil pour la Sécu, la CARSAT, la CAF et FT l'arrangerait bien.

Compte rendu de la CSSCT du 19 juin

Fiches et alertes

Concernant les fiches collectives réalisées dans 4 agences de la Manche et de l'Eure, le CSE avait demandé une étude sur les conditions de travail des agents. Les 2 DT concernés et les responsables des services QVT, sécurité, immobilier et financier étaient présents.

La **CGT** a souligné les difficultés qui perdurent à St Lô sur le volet GDD en lien notamment avec le traitement des dossiers de St Pierre & Miquelon. La CSSCT dans son ensemble a demandé que les points risques organisationnels soient traités pour l'ensemble des sites du réseau.

Travaux STS

L'inspection du travail est intervenue lors des travaux de Rouen Aubette. L'inspectrice a demandé à FT un plan de prévention des risques. Cela fait suite à deux accidents du travail, d'agent de FT, en lien avec les travaux.

Fortes chaleurs

La **CGT** est intervenue pour alerter les élus sur la séance du 18 juillet concernant le nouveau décret pour protéger les salariés des fortes chaleurs. Nous avons été destinataires d'une liste des agences sans climatisation. Pour autant la direction refuse d'envoyer un mail spécifique afin que les collègues de ces agences sachent que les ELD peuvent moduler le télétravail, les horaires, les lieux de travail... en lien avec la hausse des températures.

Il est à noter que les Documents Uniques d'Évaluations des Risques Pro (DUERP) ne sont pas à jour.

Réclamations CGT

Annnonce des décès : Depuis quelques temps, la direction n'informe plus le réseau des décès des collègues qui ont quitté l'établissement (retraités par exemple). Cela provoque des situations émotionnelles dures, dont des collègues qui apprennent le décès d'ex-collègue après les funérailles. Ils sont alors privés de ce moment important.

pour dire adieu et faire le deuil. La **CGT** demande que la direction reprenne cette pratique.

La direction annonce que les décès des salariés en poste. A la demande de la famille, elle diffusera un message. Les bonnes intentions peuvent être maladroite.

Respect OATT : La **CGT** est interpellée par les collègues qui s'étonnent d'être convoqué de plus en plus souvent pour des webconf, visio en dehors de l'OATT. Comme par exemple, la webconférence (DG) sur la mensualisation du 12 juin 2025 planifiée de 13h30 à 15h. Webconf qui s'est terminée aux alentours de 14h50. La **CGT** s'étonne qu'une planification de 1h30 de webconf ne puisse pas se tenir en dehors de l'horaire ATT... Pouvez-vous nous éclairer sur ce choix d'horaire ? Nous constatons donc une nouvelle entorse à l'accord OATT.

Les webconf sont nationales et ne sont pas à la main de la DR. L'accord OATT n'est pas le même dans toutes les régions. Il n'y a pas d'obligation à y participer car les replays sont disponibles pour les parties manquées.

DAP : La **CGT** demande que les nombreuses sollicitations des agents pour réaliser des immersions soient mises en place. L'année passée, une seule demande avait été suivie des faits. La possibilité de changer de filière est-elle toujours valable ?

La direction acquiesce pour les changements de filières. La **CGT** indique que plusieurs demandes ont été faites ces deux dernières années. La direction répond que si cela patine, les collègues peuvent s'adresser directement aux RH.

Recouvrement : La **CGT** demande qu'un accord puisse être passé avec les huissiers afin que l'argent reversé à France Travail le soit avec des sommes fractionnées afin de ne plus avoir un listing de plus de 20 demandeurs pour une seule somme. Cela facilitera le travail des agents.

La direction a fait une communication auprès des commissaires de Normandie afin qu'il y ait un paiement pour 100 DE. C'est l'inverse de notre demande !

Prévention radon: La **CGT** a demandé il y a plusieurs mois ou en sont les mesures de radon dans les agences du cotentin concernées ? La **CGT** a même donné le nom des agences. Cette mesure est obligatoire afin d'adapter la ventilation des bureaux en rez-de-chaussée pour éviter les risques de cancer des personnes qui travaillent dans ces locaux.

La direction a écrit une réponse en lien avec la DG qui ne concerne pas notre cas. Notre demande n'est pas prise en compte malgré l'obligation du droit du travail ainsi que les directives de la CARSAT et de l'INRS. La **CGT** poursuit les travaux sur ce sujet et a transmis des informations légales directement à la directrice régionale.

Heures aux compteurs débit/crédit : La **CGT** demande à quel moment un agent licencié ou en fin de contrat reçoit le montant de ces heures sur son compteur débit/crédit

non-soldé. Parfois les agents manquent de temps pour les pauser ou sont en arrêt maladie avant la fin de leur contrat ?

La direction nous répond que c'est dans le solde de tout compte. Or, non. Grâce aux RH, nous savons que c'est sur la dernière fiche de paie que cela doit apparaître.

Entretien DAP SER : La **CGT**, vous fait remonter des problématiques les plus impactantes relevées par des collègues de la DAP de SER :

- Pas de lumière dans le parking et grésillements électriques.
- Inondations et infiltrations d'eau dans ce même parking.
- Un battant du portail d'entrée est bloqué en position mi-ouverte.
- L'ascenseur risque d'être coupé à cause d'une panne du bouton de sécurité.
- Des stores et fenêtres sont cassés/abimés.

De plus nous relayons la demande d'une place réservée aux personnes à mobilité réduite à l'entrée des locaux. Pour tout cela le bailleur a été relancé plusieurs fois. La **CGT** souhaite savoir ce que la direction compte faire pour faire accélérer les choses auprès du bailleur.

Une entreprise est mandatée pour les problèmes électriques depuis le 16 juillet. Koné a été relancé. Pour les stores, un devis est arrivé mais étant trop élevé il doit être comparé, un autre devis arrive le 1^{er} septembre. La direction se retranche derrière le fait que chaque demande est un « combat » avec le bailleur. La **CGT** répond que c'est la conséquence d'une politique de FT de la mise en location de tous les sites.

La **CGT** fait remarquer que depuis que la question a été posée, tout s'est accéléré. L'inondation sur le parking a été enfin « traitée ». La **CGT** souligne que les RP avaient déjà fait remonter toutes ces alertes lors d'inspections.

Le prochain CSE ordinaire aura lieu le 28 août.

N'hésitez pas à interpeler vos élus CGT pour toutes remarques et questions.